

LStup: comment continuer?

Lettre d'intention du 23 mars 2005

Engagement Les soussigné-e-s s'engagent dans leurs organisations, institutions et organes respectifs pour atteindre les buts suivants.

Identité Les soussigné-e-s revendiquent leur appartenance à une coalition qui préconise des solutions concrètes aux problèmes posés par les comportements de dépendances et des divers modes de consommation, sans les minimiser ni les diaboliser.

Les dépendances¹ sont un problème de société. Il faut développer des réponses appropriées qui renforcent l'autonomie des individus et permettent leur intégration sociale.

Bloc 1: Inventaire

Diagnostic à court terme La loi sur les stupéfiants actuellement en vigueur est contradictoire, dépassée et son application irréalisable. Elle ne reflète que très peu les progrès enregistrés dans la politique des drogues au cours de ces dernières décennies.

La Suisse a besoin d'une politique de la drogue moderne, humaine et basée sur une approche professionnelle qui s'appuie sur les quatre piliers que sont la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression.

Au vu des demandes sociales (écoles, lieux d'apprentissage, famille) et professionnelles pour gérer cette problématique, des mesures politiques courageuses à tous les niveaux de la société civile sont nécessaires. Il en va de même pour l'établissement de priorités claires.

Stratégie à court et à moyen termes Au sein d'un groupement rassemblant des membres des Verts, du PS, du PRD et du PDC, nous cherchons à trouver une vision commune de la politique des drogues qui soit acceptable pour tous et qui soit capable de trouver une majorité. Une meilleure coordination entre les parties concernées et une solution légale pragmatique seraient bénéfiques pour tous.

Une politique de la drogue modérée est susceptible d'obtenir une majorité au Parlement et devant le peuple :

¹ Le terme « dépendances » doit être compris ici comme un mode d'usage problématique caractérisé par la prise de risque et/ou la perte de maîtrise, distinct des consommations récréatives ou rituelles.

Concrètement, voici ce que nous entendons par « modérée » :

- LStup light (quatre piliers, traitement fondé sur l'héroïne inclus, rôle de coordination de la Confédération, etc.) non limitée dans le temps.
- Compromis sur la question du cannabis afin d'obtenir une clarification législative nationale et un renforcement de la protection de la jeunesse.

Mise en oeuvre

Pour mettre en oeuvre cette stratégie, nous appelons à une coordination de tous les acteurs (monde politique, cantons et villes, administration, organes, associations) et à l'établissement des responsabilités de chacun. Le groupe de travail parlementaire inter-partis prend le rôle moteur du processus.

Une attention toute particulière sera donnée à l'information faite à la population.

Bloc 2: Evolution, perspective

Principes

La dépendance est un comportement qui comporte des effets dommageables sur les plans social, médical, psychique et économique.

La dépendance est un phénomène qui se développe au-delà des classes sociales, des catégories professionnelles, des sexes, des classes d'âge et des cultures, et cela même s'il se manifeste de manière souvent différenciée. C'est pourquoi une politique des dépendances doit s'appuyer sur des bases très larges et s'intégrer de manière transversale à l'ensemble du dispositif législatif national, tout en se fixant des objectifs à long terme.

Une référence de base est nécessaire dans la politique des dépendances. Celle-ci doit tenir compte des causes multiples du phénomène de la dépendance (personnalité, type/quantité de consommation, contexte social, etc.) et de son importance dans la société. Elle ne doit pas se focaliser uniquement sur une substance ou sur une manière d'agir.

Diagnostic à long terme

La séparation entre les substances légales et illégales est aujourd'hui dépassée. Une politique des drogues doit s'intégrer dans une politique plus large des dépendances aujourd'hui à développer, sans se reposer sur des distinctions non pertinentes.

Stratégie à long terme

Toutes les mesures doivent favoriser la responsabilité individuelle et l'autonomie avec ou sans consommation de produits. Les mesures d'aide et de soutien doivent viser l'indépendance et la responsabilité individuelle, tout en tenant compte des intérêts de la population et des

personnes concernées.

La prévention et la protection de la jeunesse doivent également être intégrées de manière transversale aux dispositifs législatif et administratif suisses. Ces aspects doivent être renforcés dans tous les domaines politiques, en considérant aussi bien les addictions avec que sans substances.

La régulation des marchés et la prise de mesures ayant une influence sur l'offre (p. ex. le prix, la facilité d'obtention, etc.) constituent des outils essentiels pour diminuer la consommation indésirable de stupéfiants.

Les mesures d'imposition des substances psychotropes doivent être conçues essentiellement dans une logique de santé publique.

Le dialogue entre les piliers doit être amélioré; il s'agit en particulier d'augmenter la connaissance et la reconnaissance réciproques entre le pilier de la répression et les trois autres. Plus de coopération et moins de concurrence sont nécessaires.

Le changement sur le long terme de comportements dommageables demande la mise en place d'outils de collecte de données et de monitoring harmonisés au niveau suisse, pour qu'il soit possible de comparer les informations disponibles régionalement. Ils serviront de fondement à une stratégie d'évaluation nationale.

La politique des dépendances doit tenir compte des multiples facettes du thème dans tous les domaines politiques (sociale, de la jeunesse, de la formation, de la famille, du travail, de la sécurité, etc.).

Perspectives législatives

La législation actuelle est orientée sur les substances de manière unilatérale. Les adaptations législatives, qui découlent du cadre national de référence sur la politique des dépendances en élaboration, devront être entreprises dans leur intégralité.

Annexe

Le groupe parlementaire inter-partis se charge du suivi et de la réalisation d'une réunion ultérieure.

Liste des signataires

- Petra Baumberger, bureau de coordination de la promotion de la santé, Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ);
- Antonia Biedermann, présidente de la Fédération des parents et des proches de toxicomanes (VEV DAJ);
- Christian Buschan, responsable du service de psychologie, Office fédéral de la police (fedpol);
- Regine Dubler, cheffe des services de santé, département des affaires sanitaires de Bâle-Ville;
- Christine Egersezegi-Obrist, conseillère nationale PRD;
- Bruno Erni, président du «Fachverband Sucht»;
- Jacqueline Fehr, conseillère nationale SP, présidente de la Communauté nationale de travail «Politique de la drogue» (CPD);
- Hans-Ulrich Gerber, président du tribunal 4, district VIII Berne-Laupen, président de l'Association suisse des magistrats de l'ordre judiciaire (ASM);
- Jost Gross, conseiller national PS;
- Michel Graf, directeur de l'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA);
- Daniel Habegger, secrétaire général de la Fédération suisse des psychologues (FSP);
- Michael Herzig, chef de la «ambulante Drogenhilfe / Heroingestützte Behandlung», («aide ambulatoire aux toxicomanes, traitement assisté à l'héroïne»), département des affaires sociales de la ville de Zurich;
- Christoph Hug, chef du Ministère public au tribunal des mineurs du district de Zurich;
- Ruth Humbel Näf, conseillère nationale PDC;
- Joseph Lang, conseiller national «Les Verts»;
- Christa Markwalder Bär, conseillère nationale PRD;
- Michael Marugg, service d'état-major «Droit et Politique», Pro Juventute;
- Klaus Meyer, chargé des questions de toxicomanie, département des affaires sanitaires de Bâle-Ville;
- Barbara Mühlheim, cheffe de la distribution contrôlée de drogues dans la ville et la région de Berne (KODA);
- Elena Obreschkow, présidente, Conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ);

- Viviane Prats, présidente, GREAT (Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies);
- Jörg Schild, conseiller d'Etat de Bâle-Ville;
- Jean-Félix Savary, secrétaire général, GREAT (Groupement romand d'études sur l'alcoolisme et les toxicomanies);
- Ueli Simmel, chef «COSTE» (sur mandat de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales, CDAS);
- Athos M. Staub, président de l'Association pour la réduction des risques liés à l'usage des drogues (ARRUD);
- Ursula Steiner-König, comité central de la FMH;
- Attilio Stoppa, président de la conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT);
- Petra Studer, cheffe du secrétariat politique du PRD Suisse;
- Markus Theunert, directeur du «Fachverband Sucht»;
- Susanne Triner, gestion de projet en matière de prévention et de promotion de la santé;
- Ambros Uchtenhagen; président du conseil de Fondation de l'Institut de recherche sur la santé publique et les addictions (ISF-Zurich);
- François van der Linde, président de la commission fédérale pour les problèmes liés aux drogues (CFPD);
- Ruth-Gaby Vermot, conseillère nationale PS, présidente du «Réseau Contact» Berne;
- Miriam C. Wetter, coordinatrice de la Communauté nationale de travail «Politique de la drogue» (CPD);
- Franz Wyss, secrétaire central de la Conférence suisse des directrices et des directeurs des affaires sanitaires (CDS);
- Ursula Wyss, conseillère nationale PS, vice-présidente du PS Suisse ;
- Geneviève Ziegler, présidente de la conférence des délégués des villes aux problèmes de toxicomanie (CDVT).